



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

**Bureau du Cabinet
et des Polices Administratives**

Section Polices Administratives

Courriel : pref-sanctions-pc@seine-maritime.gouv.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE À LA CONDUITE (dit « Carte Verte »)

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Attention : cette démarche est à réaliser exclusivement par correspondance

Je soussigné(e),

NOM :

Prénoms :

né(e) le : à

demeurant au

ai l'honneur de solliciter la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite.

Fait à le

Signature

Pièces à produire impérativement :

- le présent document dûment complété
 - le cerfa n°14880*02 avec les rubriques n°1 et n°2 complétées
 - une photo d'identité
 - la copie recto/verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité)
 - la copie de votre permis de conduire
 - un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois
- En cas d'hébergement, joindre la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une attestation d'hébergement
- une enveloppe timbrée, libellée à vos noms et adresse
 - une copie de votre carte professionnelle (pour les demandes de cartes vertes TAXI, VTC, TRANSPORT PUBLIC A MOTO)

L'ensemble des pièces est à adresser à :

**Préfecture de la Seine-Maritime
Cabinet - Section Polices Administratives
7, Place de la Madeleine
76 036 Rouen Cedex**